



## LA BANQUE & VOUS : spécial COVID 19

Suite aux mesures de confinement décidées par le Gouvernement, un état d'urgence est instauré depuis le 24 mars 2020.

Le pays est donc en stand by mais le versement des aides sociales est maintenu pour :

- le revenu de solidarité active (RSA) et le revenu de solidarité Outremer (RSO),
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ; de plus, les droits qui arriveraient à échéance seront automatiquement prolongés de 6 mois,
- les aides au logement,
- l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressources par les CAF.

Les indemnités chômage seront également versées et certains salaires aussi.

IL vous faudra, quoiqu'il arrive, assurer le règlement des factures même si le facteur ne passe pas tous les jours : merci à lui de maintenir certaines tournées !

Outre les factures d'énergie et d'eau, de loyer, vous devez aussi régler les échéances de vos mensualités : prêt bancaire et/ou immobilier. Vous avez la possibilité de demander un report d'échéance (voir les modalités de contrat) auprès de votre banque ; ne prenez aucun risque, aussi, avant de vous déplacer ([attention aux règles de confinement](#)) contactez votre conseiller bancaire. S'il n'est pas joignable, votre appel sera basculé vers une plateforme téléphonique.

### Pour en savoir plus

[Prime pour les familles précaires, les soignants et les fonctionnaires \(La Finance pour tous\)](#)

[Les banques accordent-elles encore des crédits \(UFC QUE CHOISIR\)](#)

[Les clefs de la banque – info spéciales COVID 19](#)

[Crédit immobilier : allégez vos mensualités face à la crise \(60 millions de consommateurs\)](#)

[Coronavirus : aménager son crédit immobilier ou à la consommation \(La Finance pour tous\)](#)

[Covid-19 : informations utiles pour tout entrepreneur](#)



LE COMPTOIR DE LA CONSOMMATION